

A Créteil, le 18 décembre 2019

**Nom de la direction**

Direction de la Voirie, de l'Eau  
Potable et de l'Assainissement.

Direction Générale des Services  
Techniques

**Affaire suivie par :**

Délé AGUIAR

**OBJET :**

Travaux de piste cyclable  
Avenue de la Saussaye  
(Georges Brassens)

Madame la Présidente,

Je fais suite à votre courrier du 25 novembre dernier relatif aux travaux d'aménagement et de création d'une piste cyclable située avenue de la Saussaye à Marolles en Brie.

Parmi les intercommunalités du Grand Paris, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) se classe au deuxième rang en termes d'effort d'investissement par habitant. En 2019, notre collectivité a réalisé près de 22M de travaux en voirie réseaux divers, soit un volume 4 fois supérieur à ce qui se pratiquait en 2016. Quelques 80 opérations ont été menées en 2019.

Dans la conduite de ces projets, GPSEA accorde une grande attention aux retours d'expériences dont lui font part les usagers de l'espace public et leurs représentants

C'est ainsi qu'à la suite de votre interpellation, j'ai souhaité, en lien avec les communes de Marolles et Santeny, qui m'ont également saisi de ce sujet, prendre des mesures conservatoires pour renforcer la sécurisation de la circulation dans cette zone, particulièrement pour les cyclistes. Dès le 18 décembre, les barrières à l'extrémité de la bande piétonnes coté Santeny ont été déposées. Le 19 décembre, les marquages des logos « cycliste » sur la chaussée ont été supprimés. Ces dispositions permettront aux cyclistes d'emprunter les trottoirs en toute sécurité.

Au-delà de ces décisions, GPSEA souhaite réfléchir collectivement à une amélioration de l'aménagement de cette zone, en renforçant la place des modes actifs de circulation.

En effet, notre collectivité a adopté il y a quelques mois son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il comporte une action n°7 consistant à « préserver la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs ». Le schéma directeur cyclable de GPSEA prévoira à terme l'aménagement de près de 100km de linéaires cyclables, ce qui permettra d'atteindre environ 340km de voies aménagées pour les cycles sur l'ensemble du territoire (voies pacifiées et aménagements cyclables), dont 202km constitueront le réseau structurant de GPSEA. Le Territoire renforcera également la sécurité des cyclistes par la requalification de certaines intersections, actuellement non sécurisées. Concernant le stationnement dédié aux cycles, 2 000 emplacements existent sur le territoire. Dans le cadre de son Plan Local de Déplacement (PLD) et de son Plan Vélo, GPSEA souhaite accompagner le développement de 3 000 places supplémentaires.

Alfortville  
Boissy-Saint-Léger  
Bonneuil-sur-Marne  
Chennevières-sur-Marne  
Créteil  
La Queue-en-Brie  
Le Plessis-Tréville  
Limeil-Brévannes  
Mandres-les-Roses  
Marolles-en-Brie  
Noisieu  
Ormesson-sur-Marne  
Périgny-sur-Yerres  
Santeny  
Sucy-en-Brie  
Villecresnes

C'est dans l'esprit de ces orientations qu'un nouveau projet avenue de la Saussaye sera conçu, en lien étroit avec les communes concernées. Une rencontre vous sera proposée pour vous associer à son élaboration. D'ores et déjà, une étude de géomètre a été lancée pour examiner la possibilité d'élargissement des trottoirs et de création d'un itinéraire cyclable indépendant.

Je souhaitais, Madame la Présidente, que vous disposiez au plus vite de ces informations et vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Fabien TASTET